EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION $6-2022\,/\,N^{\circ}\,2$

SEANCE du 3 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES: Contre: 0 Pour: 13 Abstention: 0

Date de la convocation: 29.08.2022

L'an deux mil vingt-deux et le trois septembre à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

<u>Présents</u>: ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, DESPEYSSE Jocelyne, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, REBOUL Gregory, VIAL Anne-Claire.

Absents excusés :

MINDER Pascale donne procuration à BONNET Annick MANENT Corinne donne procuration à ANDEOL Hervé BROCHIER Nicolas

<u>Objet : Convention mise à disposition Alexandra BONNET au Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion (SIEBRC)</u>

Compte tenu d'une restructuration du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion Citelle (SIEBRC), Monsieur le Maire propose de signer une convention avec eux pour la mise à disposition d'Alexandra BONNET en cas de besoin éventuel suite à l'absence du personnel administratif chargé de la comptabilité.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de signer une convention avec le SIEBRC pour la mise à disposition de Mme BONNET Alexandra en cas d'absence du personnel.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus. Pour extrait conforme A St Gervais sur Roubion, le 05.09.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la Publication le 08.09.2022 Et de la réception en Préfecture 08.09.2022

Le Maire